Image not found or type unknown

Un contrat de location-gérance peut-il être assorti d’une promesse de vente ?

Fiche pratique publié le **14/11/2013**, vu **819 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Un contrat de location-gérance peut être assorti d'une promesse de vente du fonds.

Lorsque le contrat de location-gérance est assorti d'une promesse unilatérale de vente du fonds, le propriétaire s'engage à vendre son fonds au locataire, à un prix fixé à l'avance. L'option doit être levée par le locataire-gérant dans le délai prévu, faute de quoi la promesse est caduque.

La location-gérance assortie d'une promesse synallagmatique de vente, qui constate l'accord des parties, l'une pour vendre, l'autre pour acheter, a est illicite.

Accéder au guide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés